5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

5 CENTIMES

HUITIEME ANNEE. - N° 365

MERCREDI 31 DÉCEMBRE 1902

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

PROCHAINEMENT

NOUS COMMENCERONS
LA PUBLICATION D'UN

GRAND ROMAN INÉDIT

SPÉCIALEMENT ÉCRIT
POUR NOS LECTEURS

PAR

Michel ZÉVACO

le grand romancier populaire, l'auteur aux retentissants succès, le *créateur de ces* chefs-d'œuvre du feuilleton qui s'appellent : **Borgia,** le **Chevalier de la Barre, Triboulet,** le **Pont des Soupirs, Par le Fer et par l'Amour,** la **Marquise de Pompadour,** etc.

MARIE-ROSE

ou la « **Mignon** » du Nord

tel est le titre si gracieux et si sympathique du grand roman que Michel Zévaco a bien voulu nous donner en primeur, toujours heureux que nous sommes d'offrir à nos lecteurs des œuvres du plus haut intérêt, et de marcher ainsi de pair avec les plus grands journaux de Paris, sans marchander la peine et les sacrifices.

MARIE-ROSE

c'est en effet un roman entièrement inédit dont la majeure partie de l'action se passe dans notre région et principalement à Lille. C'est une œuvre de charme, de jeunesse et d'amour. Les scènes dramatiques et palpitantes de frisson y sont multipliées avec cette profusion et cet art qui font de Michel Zévaco le maître incontesté dans ce genre si délicat et si difficile à soutenir. Toute cette œuvre déborde de sentiment, de tendresse et de passion : c'est le roman de la pitié !

MARIE-ROSE

va faire pleurer bien des yeux, frémir bien des cœurs féminins. Car c'est aux femmes, aux mères surtout que cette fois s'adresse Michel Zévaco. Et pourtant les passages réellement tragiques dont est parsemé ce roman lui gardent l'allure forte et fermé qui est la marque spéciale du romancier si populaire à Paris. Tout le monde lira avec un puissant intérêt cette touchante histoire qui se développe parmi des drames terribles et dont l'impression poignante augmente de chapitre en chapitre, jusqu'aux dernières lignes.

PETITE BATAILLE

Qui serait bien attrapé ? Ce serait vous qui me lisez, si je ne vous parlais pas un peu de la grosse affaire du jour. On se représente mal, en effet, un article où le nom des Humbert ne pétarderait pas d'une ligne à l'autre, par le joli temps de scandales qui court. Là où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir ; là où il n'y a pas les Humbert il n'y a plus rien du tout. Quelqu'un qui les ignorerait s'exposerait à être pris pour un habitant de la lune, descendu de la veille sur notre pauvre planète enticorée. Rien ne me prouve que les bébés de six mois ne s'occupent point de leurs faits et gestes et que les « santons » de la foire ne s'abordent pas devant la crèche en s'écriant sur un ton animé :

— Enfin, les voilà donc coffrés !

Les anges eux-mêmes, en supposant que cette espèce ailée n'ait pas encore disparu de la céleste circulation, seraient capables de nous annoncer l'arrestation des illustres escrocs, au lieu de nous annoncer l'heureuse venue du divin Rédempteur. Les deux nouvelles seraient déjà un peu vieilles ; mais les communications entre la terre et le séjour des élus ne sont pas encore d'une excessive facilité, même en recourant au télégraphe sans fil, et nul ne songerait à leur reprocher de n'avoir pas été aussi vite renseignés que nous.

Les Humbert leur donnent, au surplus, pas mal de besogne en ce moment et ce n'est pas pour eux une mince affaire que de déposer tous les jours au pied du Seigneur les religieux hommages de la famille.

***

Nous ne sommes pourtant pas encore bien loin du temps où les feuilles d'église nous la dépeignaient sous les traits d'une affreuse famille de libres-penseurs, affiliée à toutes les loges maçonniques de France et de Navarre.

C'était même cette affiliation qui lui avait permis de détrousser les gens et d'élever l'escroquerie à la hauteur d'une institution politique, sans se heurter jamais, sur la route de ses paradis artificiels, à cet archange en bottes qui s'appelle le gendarme. Les magistrats étaient de mèche avec elle et la laissaient opérer en toute liberté, à la condition qu'elle déposât de loin en loin quelque jolie petite liasse de billets bleus dans le tronc de la Veuve. C'était au pied de l'acacia qu'elle se partageait les dépouilles de ses victimes.

Or, vous savez, ou vous ne savez pas, que la justice est impuissante et roupille sur son vieux glaive, quand ces sortes de choses se passent au pied de l'acacia...

C'est vous dire que nous étions dans nos petits souliers, quand on nous annonçait la prochaine arrestation de la sœur Thérèse et de sa jeune louve. Vous figurez-vous l'allongement de notre nez et de quelle rougeur se seraient couverts nos fronts immaculés, si elles avaient accueilli la police en lui faisant le signe de détresse et en chantant l'*Internationale* ?

Ah ! cette fois nous y étions pour de bon à la « lutte finale ! » Et il ne nous restait plus qu'à filer comme des zèbres, ou à nous aplatir comme des chiffons mouillés.

Il y a, fort heureusement, un Dieu pour les filous, comme il y en a un pour les ivrognes. Mme Humbert s'est tout de suite tournée vers lui avec une ferveur dont elle avait déjà maintes fois donné le réconfortant exemple, et elle nous a ainsi épargné des comparaisons qui nous auraient plutôt désobligés.

***

Chacun prend son plaisir et ses consolations où il les trouve.

Mme Humbert avait parfaitement le droit de s'agenouiller devant une statuette de l'Immaculée Conception, dans l'appartement madrilène, qu'un départ précipité, suivi d'une installation non moins hâtive, avait transformé en caverne de bandits élégants ; mais nous ne voudrions pas tout de même que la presse cléricafarde persistât à voir dans cette statuette une reproduction de la Marianne de Courbet.

Thérèse a également le droit d'assister à la messe tous les matins et de dévider son rosaire toute la journée ; mais il ne faudrait pourtant pas qu'on profitât de l'occasion pour confondre avec un rameau de l'acacia maçonnique le bout de buis trempé dans l'eau bénite.

Et maintenant, au rideau !

La pièce a commencé par une messe. Pourvu qu'elle ne finisse point par un vaudeville !

Clovis HUGUES,
Député de la Seine.

LA POLITIQUE

L'AVEU

La participation de MM. Motte, Guillain, Delaune et d'autres réactionnaires avérés, mais de moindre envergure, au Congrès départemental d'où est sortie la candidature Potié, continue à défrayer la polémique électorale ; et l' « Echo du Nord », malgré les efforts du « Progrès » pour rabaisser cet événement à une question de boutique entre lui et nous, l' « Echo du Nord », disons-nous, vient de jeter dans ce débat un aveu, très certainement réfléchi, et gros de conséquences politiques.

Après avoir rappelé les raisons qui empêchèrent son directeur, M. Gustave Dubar, d'accepter la candidature que lui avait offerte le parti progressiste ou méliniste, l' « Echo du Nord » écrit :

— « Sur ces entrefaites, le Congrès départe» mental avait lieu et quelques-uns des chefs » les plus justement estimés du parti (méli» niste) y prenaient part.

» **Cette intervention se justifiait, croyons-» nous, à leur sens, par des nécessités de » tactique dont ils attendent pour l'avenir d'u» tiles résultats et qui avaient pour consé» quence immédiate d'écarter une candidature » radicale-socialiste.** »

Ainsi, d'après l' « Echo du Nord », dont on ne contestera pas l'autorité en la circonstance, MM. Motte, Guillain, Delaune, chefs du parti méliniste, en prenant part au Congrès du « Progrès », avaient d'abord pour objet de faire écarter la candidature radicale-socialiste de M. le docteur Debierre, ensuite de poser des jalons pour l'avenir.

Sur le premier point, ils ont réussi, puisque le Congrès radico-méliniste a désigné M. Potié, — ce qui n'empêche pas M. Debierre de demeurer candidat ; — mais qu'attendent-ils pour l'avenir ?

Il ne faut pas être bien grand clerc pour le deviner...

Ils espèrent, à force de souplesse et de jésuitisme, se faire pardonner, ceux-ci leur passé, ceux-là leurs trahisons et, une fois admis dans la maison républicaine, y parler en maîtres et en chasser les républicains.

Le « bloc » les gêne et, pour s'en débarrasser, ils n'ont trouvé d'autre moyen que de se souder à lui, d'y jouer les poids morts, de le disloquer ainsi et de former un « contre-bloc » avec les éléments qu'ils auront enchaînés à eux.

Voilà la besogne qui se fait dans le Nord et qui, vraisemblablement, est tentée par ailleurs.

L'aveu que vient de passer l' « Echo » doit suffire à démontrer au « Progrès » combien nous avions raison de crier « casse-cou » aux républicains qui s'embarquaient sur la galère de M. Potié avec MM. Motte, Guillain et Delaune pour pilotes.

C'est aux abîmes réactionnaires qu'on allait insensiblement les mener !

Mais il faut que toutes les responsabilités soient établies dans cette trahison de la démocratie.

Il faut que l'on sache quelle a été l'âme du complot.

C'est ce que, dès demain, nous essayerons de dire.

G. SIAUVÉ-EVAUSY.

P.-S. — Le *Progrès* d'hier, écrit que Delesalle s'est évanoui ou qu'il se dissimule derrière nous. Non, Delesalle ne s'est pas du tout « évanoui », il n'a pas du tout fui la polémique avec le « Progrès », — c'est notre confrère plutôt qui, jouant l'anguille, a constamment éludé la question simple et précise qui lui était posée et que voici, une fois encore :

— « QUI, PARMI LES AMIS POLITIQUES DU « PROGRÈS » PORTE LA RESPONSABILITÉ DE LA CONVOCATION DE MM. MOTTE, GUILLAIN ET DELAUNE, AU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL SÉNATORIAL, sans parler des autres réactionnaires notoires qui assistaient à ce Congrès ?... » .

Non, Delesalle n'est pas homme à lacher pied et si nous avons été amené à poursuivre la polémique après qu'il eût acquis la conviction que le *Progrès* s'échapperait par quelque nouvelle tangente, chaque jour, jusqu'au 4 janvier, c'est parce que notre confrère avait cru devoir mettre en suspicion notre indépendance professionnelle et celle de nos collaborateurs.

Nous avons, hélas ! le regret de constater que notre protestation a été aussi peu entendue du « Progrès » que la question précitée de Delesalle.

Notre confrère, dans son dernier numéro, écrit, en effet, que nous n'avons pas dit « formellement » que cette indépendance était respectée ! Que n'a-t-il appuyé cette restriction blessante, d'une formule à signer ! Nous la lui aurions retournée par courrier — et légalisée encore ! — car c'est probablement le seul moyen que nous ayons, sur ce point spécial, de chasser tout doute de l'esprit de notre soupçonneux confrère...

Car si lui dire : « Au *Réveil* et à l'*Egalité*, nous sommes aussi indépendants qu'on peut l'être au *Progrès* et à l'*Avenir* » n'est pas une affirmation d'indépendance, que faut-il donc crier pour être « formel » ?

Eh bien, quoi qu'en pense le *Progrès*, nous lui répétons que, quand nous écrivons, nul ne nous tient la main et que, depuis que nous sommes ici — il y aura tantôt huit années — nous avons toujours pensé par nous-même, ayant eu la bonne fortune de rencontrer un Comité de Direction politique qui s'inspirait d'un programme politique général dont nous nous inspirions nous-même.

Quant au Conseil d'administration de la « Presse Populaire », société à laquelle appartiennent, avec d'autres journaux, le *Réveil* et l'*Egalité*, il a eu jusqu'à présent en assez haute estime notre Comité de Direction Politique et nous-même, pour ne pas intervenir dans des questions dont il nous a abandonné le souci exclusif pour une période qui ne regarde que nous et que nous saurions interrompre, si cette indépendance morale dont on nous reproche de manquer, et que nous plaçons au contraire au-dessus de tout autre bien, venait à subir la plus petite atteinte.

Tous les administrateurs de la « Presse Populaire » dont le *Progrès* peut-être se procurer les noms au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine — et les publier, ne serait-ce que pour faire plaisir à la *Croix* — attesteront que c'est dans ces conditions que le Comité de Direction et la Rédaction politiques du *Réveil* et de l'*Egalité* ont accepté les fonctions qu'ils remplissent.

Mais nous voilà bien loin de la question initiale et capitale :

— Qui a ouvert aux réactionnaires et aux méliinistes les portes du Congrès sénatorial départemental ?

G. S.

AU PAYS NOIR

« La Mine Ouvrière »

MONTHIEUX-BOUXHORS

Le Conseil national des mineurs, réuni à la Bourse du Travail de Paris, s'est occupé des moyens d'assurer la constitution d'une société coopérative de production, pour l'exploitation de la Mine de Bouxhors. Selon son avant-projet, le Conseil d'administration serait composé : 1° du Comité national de la Fédération des Mineurs de France, soit neuf membres ; 2° de neuf délégués des Syndicats ouvriers et des Coopératives de production et de consommation, qui adhéreraient aux statuts.

Nous aurions peut-être des réserves à présenter sur ce dernier paragraphe et nous les soumettrons, s'il y a lieu, au Congrès national des mineurs qui prononcera naturellement en dernier ressort.

Retenons seulement que la grande préoccupation du Conseil National a été de prendre toutes ses précautions pour éviter le retour de l'échec de Monthieux. Rappelons brièvement cette histoire de hier.

La mine aux mineurs de Monthieux date de 1891. A cette époque la Compagnie des mines de Monthieux dut se mettre en liquidation. Tout le matériel d'exploitation avec le privilège de la concession, mis en vente au tribunal, fut acheté par le syndicat ouvrier de la Loire pour 10.000 francs. Le Conseil municipal de St-Etienne avait voté 10.000 francs pour les ouvriers de Monthieux sans travail, par suite de la déconfiture de la Compagnie ; on les employa à acheter la mine.

Le Syndicat désigna les mineurs qui seraient employés à la nouvelle entreprise et y plaça à côté des mineurs de Monthieux des ouvriers venus de divers bassins, militants grévistes, frappés par les exploitants charbonniers. Les fonds de roulement furent fournis par la Chambre, pour 50.000 fr., sur ma proposition, par M. Marinoni, pour 50.000 francs, et pour 5.000 francs par divers souscripteurs.

La « Mine aux Mineurs » avait pris la forme adoptée ordinairement par les coopératives de production, celle de Société anonyme à personnel et à capital variables. Les actions furent distribuées toutes, aux mineurs les premiers employés à la mine. Mais, les statuts précisaient nettement que ces détenteurs primitifs seraient tenus, dès que de nouveaux travailleurs seraient embauchés, de leur céder leurs actions, jusqu'au moment ou chaque houilleur n'en aurait plus qu'une.

Comme il avait été prévu, on embaucha des auxiliaires ; seulement, quand ceux-ci réclamèrent la qualité d'actionnaires, on la leur refusa. Un procès s'ensuivit : les auxiliaires s'adressèrent au tribunal de Saint-Etienne, les statuts à la main ; le tribunal leur donna raison et ordonna qu'une action fut accordée à chacun des réclamants ; ils étaient 31.

Depuis, on a pris de nouveaux auxiliaires en leur faisant signer une déclaration par laquelle, ils reconnaissent qu'ils sont salariés, rien que salariés et qu'ils n'ont aucun droit sur le fonds social. En dépit de cet engagement, un certain nombre de ces derniers auxiliaires s'adressèrent encore au tribunal de Saint-Etienne, espérant être aussi heureux que leurs devanciers. Leur demande fut repoussée.

La Mine aux Mineurs de Monthieux, est donc la propriété de quelques mineurs et non la propriété de tous les mineurs qui travaillent à la mine.

Comment éviter le retour d'un tel abus ; quelles règles le Parlement doit-il adopter pour régler dans le présent comme dans l'avenir, l'exploitation des houillères rétrocédées aux ouvriers, et déterminer la répartition des bénéfices ?

Au cours de la grève générale, la Compagnie de Commentry-Fourchambault et Decazeville, fit connaître aux mineurs de Bouxhors qui s'étaient mis en grève, que l'exploitation de la mine se règlant par un déficit, elle l'abandonnait.

Dans ces conditions une première question se pose : que devient — vis-à-vis de l'Etat — la propriété abandonnée de Bouxhors ? Sous cette réserve, enregistrons la prétention de la Compagnie, de vendre la mine avec ses armements moyennant la somme de 250.000 francs.

M. Fayol, le directeur-gérant de la Compagnie Fourchambault-Commentry-Decazeville nous annonçait, il y a quinze jours, pour justifier l'abandon de Bouxhors, que la mine était épuisée. Or voici que l'ingénieur en chef de la Circonscription, M. Aubert, et l'ingénieur ordinaire, affirment après une visite aux puits et galeries, que la mine possède à vue 500.000 tonnes de charbon, sans compter des traçages à différents niveaux. L'exploitation normale et facile serait ainsi assurée par 300 ouvriers, pendant dix années au minimum, sans qu'il soit nécessaire d'entreprendre aucun travail de recherche. Nous souhaitons que les enquêtes ouvertes, viennent à bref délai confirmer ces premières et si encourageantes constatations.

Il nous semble bien qu'il serait sage que l'Etat reprenant la propriété de la Mine se rendit acquéreur de son armement et remit ensuite l'exploitation à un régisseur qui, dans le cas actuel, serait le Comité national des mineurs auquel un certain nombre d'ouvriers de Bouxhors viendraient s'adjoindre.

Dans « La Mine Ouvrière » le minimum de salaire pour un *minimum* de travail serait établi, en conformité du tableau des salaires fourni par la Fédération nationale.

Une échelle mobile de prélèvement sur les bénéfices, permettrait d'atteindre un maximum de salaire, dans des conditions à déterminer.

Les bénéfices seraient établis, après le règlement des frais d'exploitation et le prélèvement : 1° des réserves légales ; 2° des réserves statutaires pour l'amortissement ou l'installation de travaux de premier établissement ou de recherches ; 3° des sommes à affecter aux caisses « locales » de secours, de retraites, etc...

Des bénéfices, une part serait attribuée au Comité national des mineurs et destinée à la création d'œuvres intéressant la corporation toute entière : le surplus, en toute équité — les mines redevenant propriétés nationales — serait abandonné à la collectivité, c'est-à-dire à l'Etat, dans l'ordre social actuel, pour être employé par lui à des œuvres de prévoyance ouvrières, marquant ainsi la solidarité qui unit tous les travailleurs.

Une loi s'inspirant de ces principes, règlerait la situation de Bouxhors et, au fur et à mesure des retours à l'Etat, celle de toutes les mines. Elle aurait à prévoir également la création d'exploitations nouvelles.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

CHRONIQUE

VENGEANCE CORSE

La veuve de Paolo Saverini habitait avec son fils une petite maison pauvre sur les remparts de Bonifacio. La ville, bâtie sur une avancée de la montagne, suspendue même par places au-dessus de la mer, regarde par-dessus le détroit hérissé d'écueils, la côte plus basse de la Sardaigne. A ses pieds, de l'autre côté, la contournant presque entièrement, une coupure de la falaise, qui ressemble à un gigantesque corridor, lui sert de port, amène jusqu'aux premières maisons, après un long circuit entre deux murailles abruptes, les petits bateaux pêcheurs italiens ou sardes, et, chaque quinzaine, le vieux vapeur poussif qui fait le service d'Ajaccio.

Sur la montagne blanche, le tas de maisons pose une tache plus blanche encore. Elles ont l'air de nids d'oiseaux sauvages, accrochées ainsi sur ce roc, dominant ce passage terrible où ne s'aventurent guère les navires. Le vent, sans repos, fatigue la mer, fatigue la côte nue, rongée par lui, à peine vêtue d'herbes ; il s'engouffre dans le détroit, dont il ravage les deux bords. Les traînées d'écume pâle, accrochées aux pointes noires des innombrables rocs qui percent partout les vagues, ont l'air de lambeaux de toiles flottant et palpitant à la surface de l'eau.

La maison de la veuve Saverini, soudée au bord même de la falaise, ouvrait ses trois fenêtres sur cet horizon sauvage et désolé.

Elle vivait là, seule, avec son fils Antoine et leur chienne « Sémillante », grande bête maigre, aux poils longs et rudes, de la race des gardeurs de troupeaux. Elle servait au jeune homme pour chasser.

Un soir, après une dispute, Antoine Saverini fut tué traîtreusement, d'un coup de couteau, par Nicolas Ravolati, qui, la nuit même, gagna la Sardaigne.

Quand la vieille reçut le corps de son enfant, que des passants lui rapportèrent, elle ne pleura pas, mais elle demeura longtemps immobile à le regarder ; puis, étendant sa main ridée sur le cadavre, elle lui promit la vendetta. Elle ne voulut point qu'on restât avec elle, et elle s'enferma auprès du corps avec la chienne qui hurlait. Elle hurlait, cette bête, d'une façon continue, debout au pied du lit, la tête tendue vers son maître, et la queue serrée entre les pattes. Elle ne bougeait pas plus que la mère, qui, penchée maintenant sur le corps, l'œil fixe, pleurait de grosses larmes muettes, en le contemplant.

Le jeune homme, sur le dos, vêtu de sa veste de gros drap trouée et déchirée à la poitrine, semblait dormir ; mais il avait du sang partout : sur la chemise arrachée pour les premiers soins ; sur son gilet, sur sa culotte, sur la face, sur les mains. Des caillots de sang s'étaient figés dans la barbe et dans les cheveux.

La vieille mère se mit à lui parler. Au bruit de cette voix, la chienne se tut.

— Va, va, tu seras vengé, mon petit, mon garçon, mon pauvre enfant ! Dors, dors, tu seras vengé, entends-tu ? C'est la mère qui le promet ! Et elle tient toujours sa parole, la mère, tu le sais bien.

Et lentement, elle se pencha vers lui, collant ses lèvres froides sur les lèvres mortes.

Alors, « Sémillante » se remit à gémir. Elle poussait une longue plainte monotone, déchirante, horrible.

Elles restèrent là, toutes les deux, la femme et la bête, jusqu'au matin.

Antoine Saverini fut enterré le lendemain et bientôt on ne parla plus de lui dans Bonifacio.

***

Il n'avait laissé ni frère ni proches cousins. Aucun homme n'était là pour poursuivre la vendetta. Seule, la mère y pensait, la vieille.

De l'autre côté du détroit, elle voyait du matin au soir un point blanc sur la côte. C'est un petit village sarde, Longosardo, où se réfugient les bandits corses traqués de trop près. Ils peuplent presque seuls ce hameau, en face des côtes de leur patrie, et ils attendent là le moment de revenir, de retourner au maquis. C'est dans ce village, elle le savait, que s'était réfugié Nicolas Ravolati.

Toute seule, tout le long du jour, assise à sa fenêtre, elle regardait là-bas en songeant à la vengeance. Comment ferait-elle, sans personne, infirme, si près de la mort ? Mais elle avait promis, elle avait juré sur le cadavre. Elle ne pouvait oublier, elle ne pouvait attendre. Que ferait-elle ? Elle ne dormait plus la nuit, elle n'avait plus ni repos ni apaisement, elle cherchait, obstinée.

La chienne, à ses pieds, sommeillait et, parfois, levant la tête, hurlait au loin. Depuis que son maître n'était plus là, elle hurlait souvent ainsi, comme si elle l'eût appelé, comme si, inconsolable, elle eût aussi gardé le souvenir que rien n'efface.

Or, une nuit, comme « Sémillante » se remettait à gémir, la mère, tout à coup, eut une idée de sauvage vindicatif et féroce. Elle la médita jusqu'au matin.

Elle avait dans sa cour un ancien baril défoncé, qui recueillait l'eau des gouttières ; elle le renversa, le vida, l'assujettit contre le sol avec des pieux et des pierres ; puis elle enchaîna « Sémillante » à cette niche, et elle rentra.

Elle marchait maintenant, sans repos, dans sa chambre, l'œil fixé toujours, sur la côte de Sardaigne. Il était là-bas, l'assassin.

La chienne, tout le jour et toute la nuit, hurla. La vieille, au matin, lui porta de l'eau dans une jatte ; mais rien de plus : pas de soupe, pas de pain.

La journée encore s'écoula. « Sémillante », exténuée, dormait. Le lendemain, elle avait les yeux luisants, le poil hérissé, et elle tirait éperdument sur sa chaîne.

La vieille ne lui donna encore rien à manger. La bête, devenue furieuse, aboyait d'une voix rauque. La nuit encore se passa.

Alors, au jour levé, la mère Saverini alla chez le voisin, prier qu'on lui donnât deux bottes de paille. Elle prit de vieilles hardes qu'avait portées autrefois son mari, et les bourra de fourrage, pour simuler un corps humain.

Ayant piqué un bâton dans le sol, devant la niche de « Sémillante », elle noua dessus ce mannequin, qui semblait ainsi se tenir debout. Puis elle figura la tête au moyen d'un paquet de vieux linge.

La chienne, surprise, regardait cet homme de paille, et se taisait, bien que dévorée de faim.

Alors la vieille alla acheter chez le charcutier un long morceau de boudin noir. Rentrée chez elle, elle alluma un feu de bois dans sa cour, auprès de la niche, et fit griller son boudin. « Sémillante », affolée, bondissait, écumait, les yeux fixés sur le gril, dont le fumet lui entrait au ventre.

Puis la mère fit de cette bouillie fumante une cravate à l'homme de paille, Elle la lui ficela longtemps autour du cou comme pour la lui entrer dedans. Quand ce fut fini, elle déchaîna la chienne.

D'un saut formidable, la bête atteignit la gorge du mannequin, et, les pattes sur les épaules, se mit à la déchirer. Elle retombait, un morceau de sa proie à la gueule, puis s'élançait de nouveau, enfonçait ses crocs dans les cordes, arrachait quelques parcelles de nourriture, retombait encore, et rebondissait acharnée. Elle enlevait le visage par grands coups de dents, mettait en lambeaux le col entier.

La vieille, immobile et muette, regardait l'œil allumé. Puis elle renchaîna sa bête, la fit encore jeûner deux jours, et recommença cet étrange exercice.

Pendant trois mois, elle l'habitua à cette sorte de lutte, à ce repas conquis à coups de crocs. Elle ne l'enchaînait plus maintenant, mais elle la lançait d'un geste sur le mannequin.

Elle lui avait appris à le déchirer, à le dévorer, sans même qu'aucune nourriture fût cachée en sa gorge. Elle lui donnait ensuite, comme récompense, le boudin grillé pour elle.

Dès qu'elle apercevait l'homme, «Sémillante» frémissait, puis tournant les yeux vers sa maîtresse, qui lui criait : « Va ! d'une voix siffiante, en levant le doigt. »

***

Quand elle jugea le temps venu, la mère Saverini, ayant revêtu des habits d'homme, semblable à un vieux pauvre déguenillé, elle fit marché avec un pêcheur sarde, qui la conduisit, avec sa chienne, de l'autre côté du détroit.

Elle avait, dans un sac de toile, un grand morceau de boudin. « Sémillante » jeûnait depuis deux jours. La vieille femme, à tout moment, lui faisait sentir la nourriture odorante, et l'excitait.

Elles entrèrent dans Longosardo. La vieille allait en boitillant. Elle se présenta chez un boulanger et demanda la demeure de Nicolas Ravolati. Il avait repris son ancien métier, celui de menuisier. Il travaillait seul au fond de sa boutique.

La vieille poussa la porte et l'appela :

— Hé ! Nicolas !

Il se tourna.

Alors, lâchant sa chienne, elle cria :

— Va, va, dévore, dévore !

L'animal, affolé, s'élança, saisit la gorge. L'homme étendit les bras, l'étreignit, roula par terre. Pendant quelques secondes, il se tordit, battant le sol de ses pieds ; puis il demeura immobile, pendant que « Sémillante » lui fouillait le cou, qu'elle arrachait par lambeaux.

Deux voisins, assis sur leur porte, se rappelèrent parfaitement avoir vu sortir un vieux pauvre avec un chien noir effianqué qui mangeait, tout en marchant, quelque chose de brun que lui donnait son maître.....

La vieille, le soir, était rentrée chez elle. *Elle dormit bien, cette nuit-là !*

GUY DE MAUPASSANT.

Nouvelles à la Main

Un larbin se présente pour servir dans les quartiers chics.

— Vous avez servi dans les grandes maisons ?

— Oui, madame ; la dernière avait sept étages.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

CIRCULAIRE DE M. COMBES

La Rochelle, 29 décembre. — M. Combes, président du Conseil, a adressé aux électeurs sénatoriaux de la Charente-Inférieure, une circulaire dans laquelle, après avoir rappelé les progrès de l'idée républicaine dans le département et revendiqué la part qu'il y a prise, il attribue ce résultat à l'union républicaine. Il continue en ces termes :

« J'invoque à mon tour cette union si précieuse et si bienfaisante, et je suis d'autant mieux fondé à l'invoquer que je n'ai pas trop de toutes les forces républicaines pour résister aux attaques furieuses des diverses réactions, monarchique, nationaliste et cléricale, coalisées contre le cabinet que j'ai l'honneur de présider. Permettez-moi d'espérer, électeurs sénatoriaux républicains, qu'aucun de vous ne sera sourd à ma voix. Vous pratiquerez la discipline dans cette élection sénatoriale, comme vous l'avez pratiquée dans l'élection partielle de l'année dernière, et, par cette discipline, vous vous donnerez des sénateurs animés d'un même esprit politique et décidés, comme le sont les députés du département, à se serrer autour du président du Conseil, et à marcher d'accord avec lui pour la défense de la République et la mise à *exécution du programme ministériel.*

Mes chers concitoyens, vous connaissez ce programme, le Parlement l'a approuvé à plus de cent voix de majorité.

Par sa partie politique, il comporte une offensive vigoureuse contre les mêmes ennemis que le précédent ministère avait devant lui, le cléricalisme, si redoutable par les influences sociales dont il dispose et par les congrégations qui lui servent d'instruments, et le nationalisme qui déguise inutilement son caractère de régime personnel sous la rubrique trompeuse de république plébiscitaire.

Par sa partie financière, il aspire à des réformes fiscales qui ont pour objectif de mettre plus de justice et de proportionnalité dans notre système d'impôts, tout en se gardant soigneusement d'expériences hasardeuses et susceptibles d'atteindre les sources de la richesse publique.

Par sa partie sociale, il vise à corriger les injustices du sort et les *inégalités inséparables* de la condition humaine, en solidarisant l'action du capital et celle du travail et en facilitant au travail l'acquisition du capital par l'habitude de la prévoyance et la pratique de l'épargne...

Vous m'avez vu à l'œuvre dans une carrière politique déjà longue, et vous avez pu reconnaître que, dans toutes les positions que j'ai occupées, j'ai eu à cœur avant tout, de rester fidèle à mes convictions et à mes engagements.

Cette fidélité, qui m'a valu votre confiance, comme elle me vaut celle du Parlement, fait à la fois mon honneur et ma force. Elle a été, elle est et sera toujours le principe régulateur de ma vie publique. Je m'en suis pénétré plus que jamais, quand j'ai consenti, sur les instances réitérées de *mes amis, à me charger du gouvernement.* Je n'ai pas de plus grande ambition que de pouvoir me dire, le jour où je quitterai le ministère, que je n'ai pas manqué une seule fois à mes commettants, à mon parti, à la République. »

Les troubles de Marguerittе

CENT SIX ARABES EN ASSISES

(Douzième journée)

Montpellier, 29 décembre. — Dès le début de l'audience, après avoir reçu le serment du vingtième témoin, la dame Sapène, le président donne la parole à Me Ladmiral, défenseur de Yaccoub qui avait fait citer avant-hier comme témoin M. Lucciani, chargé par le gouverneur général de l'Algérie de suivre les débats de l'affaire des troubles de Margueritte. Or, Me Ladmiral a fait parvenir au procureur général une renonciation à cette déposition et la renouvelle à la barre, priant la cour de considérer cette citation comme nulle et non avenue.

Le procureur général, qui a la renonciation entre les mains et aussi la citation, s'oppose à la nullité de cette dernière.

Me Ladmiral dépose des conclusions et la Cour va en délibérer.

Vingt minutes après, la Cour rend un arrêt par lequel M. Lucciani étant régulièrement cité, le ministère public et la partie civile ne voulant pas se dessaisir de cette citation, M. Lucciani déposera à ces débats.

Les interrogatoires continuent, des numéros 38 à 47. Quelques-uns sont décédés. Certains des accusés nient toute participation aux troubles et plusieurs déclarent en avoir surtout été les victimes.

L'ARRESTATION
de la Famille Humbert

LE RETOUR A PARIS

Paris, 29 décembre. — De Bordeaux, que le train ramenant les Humbert a quitté dimanche soir à 10 h. 30, jusqu'aux Aubrais, le voyage s'est accompli sans incident. Le wagon où se trouvaient les prisonniers est resté hermétiquement clos, les stores étaient baissés. A chaque station, les journalistes venaient s'assurer qu'on ne détachait pas le wagon de queue.

A Angoulême, une quinzaine de personnes se trouvaient sur le quai. L'une d'elles dit : « *Je veux voir Eve* ».

A Poitiers, à Saint-Pierre-des-Corps, à Blois personne. Aux Aubrais, un envoyé du ministère porteur d'un pli est monté dans le wagon des Humbert et la portière a été refermée sur lui à double tour.

Il apportait les instructions du gouvernement et du parquet à M. Hennion, au sujet de la gare d'arrivée.

L'arrivée à Paris

Les Humbert sont arrivés lundi matin à Paris, à 7 h. 55, à la gare d'Orléans-Ceinture, où la préfecture de police avait décidé que se ferait le débarquement.

Cette décision n'avait été connue de M. Hennion, comme nous le disons plus haut, qu'au passage du train aux Aubrais. Elle ne l'a été des reporters parisiens que ce matin à 6 h.

M. Lépine leur avait dit, en effet, dans la soirée d'hier :

« Soyez là à 6 heures du matin et je vous dirai où vous devez vous rendre ».

Inutile de dire que tous, ce matin, étaient exacts au rendez-vous. Le préfet avait recommandé de venir sans voitures pour ne pas éveiller l'attention, mais il annonce que des landaus seront mis à la disposition des journalistes à la gare.

Nous arrivons à Orléans-Ceinture à six